

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°17  
Séance du 16 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **16 juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Stéphane CANTE donne pouvoir à Roger RIBOLLET  
Karine POTHIER donne pouvoir à Marianne MORSLI  
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents et représentés : 13

Date de la convocation : 9 juin 2023

Date d'affichage : 9 juin 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

**N° 17 : Tarification Cantine et Accueil périscolaire**

**Tarification Cantine.**

M. le Maire rappelle les tarifs et la réglementation de la cantine scolaire.

**Tarifs actuels :**

- Prix du repas enfant : 4,30 €
- Prix du repas adulte : 5,00 €
- Panier (repas apporté par la famille) : 2,50 €

En cas d'absence d'un enfant inscrit le repas peut être facturé.

Un enfant non inscrit au préalable pourra être accepté exceptionnellement et le repas est facturé 6.20€.

Ces tarifs n'ont pas été modifiés en 2022.

Compte-tenu des augmentations des coûts d'achat des repas en 2022 et 2023, des augmentations de frais de personnel, des investissements réalisés (zone chauffage, zone lavage), il est proposé les tarifs suivants :

- Prix du repas enfant : 4,70 € soit une hausse de 8,5 %
- Prix du repas adulte : 5,50 € soit une hausse de 10 %
- Panier (repas apporté par la famille) : 2,80 €

**Tarification Accueil périscolaire**

Le tarif actuel de l'accueil périscolaire est le suivant :

- QF < 450 : 0,52 € la demi-heure
- QF > 450 : 1,05 € la demi-heure
- Périscolaire soir après 18h30 : 2,00 € la demi-heure

Aucune facturation n'a intégré le tarif QF<450 en 2022-2023.

La CAF demande une meilleure différenciation des tarifs suivant les QF.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

- QF entre 0 et 660 : 0,95 € la demi-heure
- QF entre 661 et 1000 : 1,05 € la demi-heure
- QF supérieur à 1000 : 1,15 € la demi-heure
- Périscolaire soir après 18h30 : 2,20 € la demi-heure quel que soit le QF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les tarifs cantine et accueil périscolaire proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

Mis en ligne le : 20/06/2023

